



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale et recherche : personnel

Question écrite n° 28366

Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les difficultés que rencontrent les personnels administratifs qui exercent des fonctions similaires tout en appartenant à des corps administratifs différents. Ainsi ceux appartenant à la catégorie C de son ministère sont répartis en deux corps d'agents administratifs (E 2 et E 3) et d'adjoints (E 4, E 5, NEI). C'est pourquoi il lui demande quelles suites son ministère entend donner à l'audit du dispositif OMEGA réalisé en 1995 qui concluait à la fusion en seul corps des agents administratifs et des adjoints administratifs et si, à court terme, il envisage pour les personnels administratifs de l'éducation nationale un corps unique.

Texte de la réponse

L'évolution des métiers administratifs du niveau de la catégorie C a en effet conduit à ce que les tâches exécutées par des personnels du niveau agent et du niveau adjoint soient plus difficilement différenciables qu'autrefois. C'est pourquoi une réflexion est engagée, au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, visant à une transformation progressive des postes d'agents en adjoints.

Données clés

Auteur : [M. Christian Kert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (11^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28366

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 1999, page 2154

Réponse publiée le : 3 mai 1999, page 2671